



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

SEANCE DU JEUDI 12 juin 2025

DELIBERATION n°2025-06-12_11

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

MEMBRES PRÉSENTS : Michel CICERON, Michelle CRETENET, Pascal GUCHER, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Marine EVRARD donne pouvoir à Michelle CRETENET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Didier CRETENET, Karim GHENDIR, Anne CALENDRAS

MEMBRES ABSENTS : Céline CUCUMEL LEO, Florence MATEO SUPPLISSON

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CICERON

Le Conseil D'Administration du CCAS

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-26

- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-5 et 6 et R 123-5 relatifs au rôle et au fonctionnement du centre communal d'action sociale.

Comme le rappelle Dominique SINAY, Vice-Présidente du CCAS, qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil administration un procès-verbal, qui doit être approuvé lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 20/03/2025.

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.

Résultat du vote : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 12 juin 2025.

Dominique SINAY
Vice-Présidente du CCAS

Michel CICERON
Secrétaire de séance
Michel CICERON

